

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 29 NOVEMBRE 2017

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le «RTC»), tenue le 29 novembre 2017, à 17 h 30, au 399, rue Saint-Joseph Est, Québec, à la salle Armand-Trottier.

Sont présents : Rémy NORMAND, président
Jonatan JULIEN, vice-président
France BILODEAU
Yvan BOURDEAU
Geneviève HAMELIN
Liguori HINSE
Gaétan PAGEAU
Myriam RÉGNIER
Annie SANFAÇON
Marie-Josée SAVARD
Dominique TANGUAY

Est absent : Patrick VOYER

FORMANT QUORUM

Sont aussi présents : Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale
Alain MERCIER, directeur général

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution 17-92

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2. Période de questions du public

Monsieur le président invite les personnes présentes à la période de questions.

3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 25 octobre 2017

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

Résolution 17-93

Sur proposition de M^{me} Annie Sanfaçon, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 25 octobre 2017, tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

4. Dossiers soumis au conseil d'administration

DG-2017-006 Modification au calendrier des assemblées ordinaires – assemblée de janvier 2018

CONSIDÉRANT que le 25 janvier 2017, par sa résolution n° 17-4, le conseil d'administration du RTC adoptait le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC à être tenues publiquement à la salle Armand-Trottier, 399, rue St-Joseph Est, Québec, pour l'année 2017, à 17 h 30, incluant l'assemblée du mois de janvier 2018;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de modifications à la *Loi sur les sociétés de transport en commun*, le conseil d'administration du RTC est passé de 9 à 12 administrateurs;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'un manque d'espace, la salle Armand-Trottier ne convient plus pour la tenue des assemblées publiques et que le RTC devra dorénavant tenir ses assemblées à la salle RC-19 de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge situé au 1130, route de l'Église à Québec;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence, il y a lieu de modifier le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC, adopté par la résolution n° 17-4, le 25 janvier 2017;

CONSIDÉRANT l'article 26 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 17-94

Sur proposition de M^{me} Myriam Régnier, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu :

- *de modifier le calendrier des assemblées ordinaires du conseil d'administration du RTC, adopté par la résolution n° 17-4, le 25 janvier 2017, en changeant le lieu pour la tenue de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC, le 31 janvier 2018, soit à la salle RC-19 de l'arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge situé au 1130, route de l'Église à Québec;*
- *de publier, dans un journal diffusé dans le territoire du RTC, un avis indiquant la date, l'heure et le lieu de cette assemblée.*

Adoptée à l'unanimité

DG-2017-007 Nomination de membres au comité gouvernance, au comité d'audit, au comité patrimoine, financement et risques, au comité ressources humaines et au comité approche client

CONSIDÉRANT que le 26 février 2014, par la résolution n° 14-22, le conseil d'administration du RTC procédait à la création de trois (3) comités techniques, soit le comité gouvernance, le comité patrimoine, financement et risques et le comité ressources humaines, et à la confirmation de deux (2) comités techniques existants, soit le comité d'audit et le comité approche client;

CONSIDÉRANT que le 28 mai 2014, par ses résolutions n^{os} 14-83, 14-84, 14-85, 14-86 et 14-87, le conseil d'administration du RTC adoptait l'ensemble des chartes de ces comités prévoyant notamment leur mandat, leur composition et leur mode de fonctionnement;

CONSIDÉRANT que le 30 août 2017 et le 22 novembre 2017, par les résolutions n^{os} CA-2017-0326 et n° CA-2017-0422, le conseil d'agglomération de Québec procédait à la nomination des douze (12) membres du conseil d'administration du RTC;

Résolution 17-95

Sur proposition de M^{me} France Bilodeau, appuyée par M^{me} Dominique Tanguay, il est résolu :

- *de mettre fin au mandat des membres siégeant actuellement au sein des divers comités techniques, incluant les membres externes;*
- *de nommer les membres du conseil d'administration suivants aux comités techniques ci-après :*

Pour siéger au sein du comité gouvernance :

- ***M. Rémy Normand*** à titre de président;
- ***M^{me} France Bilodeau, M. Jonatan Julien et M^{me} Myriam Régnier;***

Pour siéger au sein du comité d'audit :

- ***M. Patrick Voyer*** à titre de président;

- **M. Liguori Hinse, M^{me} Myriam Régnier, M^{me} Marie-Josée Savard et M^{me} Dominique Tanguay;**

Pour siéger au sein du comité patrimoine, financement et risques;

- **M. Patrick Voyer à titre de président;**
- **M^{me} Geneviève Hamelin, M. Liguori Hinse, M. Jonatan Julien et M. Gaétan Pageau;**

Pour siéger au sein du comité ressources humaines;

- **M^{me} France Bilodeau à titre de présidente;**
- **M. Yvan Bourdeau, M. Gaétan Pageau et M^{me} Annie Sanfaçon;**

Pour siéger au sein du comité approche client :

- **M^{me} Marie-Josée Savard à titre de présidente;**
- **M. Yvan Bourdeau, M^{me} Geneviève Hamelin, M^{me} Annie Sanfaçon et M^{me} Dominique Tanguay.**

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-032 Modification du mandat à la STM – appel d’offres visant l’acquisition d’autobus 40’ hybrides à plancher surbaissé pour la période 2020-2024 – abrogation de la résolution n° 17-74

CONSIDÉRANT que le 30 août 2017, par sa résolution n° 17-74, le RTC mandatait la Société de transport de Montréal (STM) afin de procéder, pour et au nom du RTC, à un appel d’offres, conjointement avec les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, visant l’acquisition d’autobus 40’ hybrides à plancher surbaissé pour la période 2019-2023, et ce, en tenant compte des modalités énoncées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports et du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire, le cas échéant;

CONSIDÉRANT que, depuis, les sociétés de transport ont convenu que l’appel d’offres viserait plutôt l’approvisionnement pour les années 2020 à 2024;

CONSIDÉRANT qu’en conséquence, il y a lieu d’abroger la résolution n° 17-74, adoptée par le conseil d’administration du RTC en date du 30 août 2017, et de la remplacer par le texte de la recommandation ci-après pour en modifier la période d’acquisition, soit de 2020 à 2024 :

CONSIDÉRANT que le RTC, conjointement avec la Société de transport de Montréal, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, la Société de transport de l’Outaouais, la Société de transport de Sherbrooke, la Société de transport de Lévis, la Société de transport du Saguenay et la Société de transport de Trois-Rivières, envisage acquérir des autobus 40’ hybrides à plancher surbaissé pour la période 2020-2024 (ci-après le « Projet »);

CONSIDÉRANT que les sociétés de transport en commun sont en attente de l’autorisation du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports et/ou du ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire quant aux formalismes d’attribution et/ou de certaines modalités de l’appel d’offres au regard des autobus 40’ hybrides à plancher surbaissé pour la période 2020-2024;

CONSIDÉRANT que ce Projet est sous réserve de la confirmation, de la part du ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l’Électrification des transports, d’une subvention à verser en vertu du Programme d’aide aux immobilisations en transport en commun de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL), ou tout autre programme d’aide en vigueur;

Résolution 17-96

Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est résolu :

- *que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;*

- de mandater la **Société de transport de Montréal (STM)** afin de procéder, pour et au nom du RTC, à un appel d'offres, conjointement avec les autres sociétés de transport en commun du Québec participantes, visant l'acquisition d'autobus 40' hybrides à plancher surbaissé pour la période 2020-2024, et ce, en tenant compte des modalités énoncées par le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le cas échéant;
- d'abroger la résolution n° 17-74, adoptée par le conseil d'administration du RTC en date du 30 août 2017.

Adoptée à l'unanimité

DSA-2017-033 Dépôt du budget pour l'exercice financier 2018 et production du programme des immobilisations pour les exercices financiers 2018-2019-2020

CONSIDÉRANT les articles 116, 132 et 134 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun*;

Résolution 17-97

Sur proposition de M^{me} Dominique Tanguay, appuyée par M^{me} Annie Sanfaçon, il est résolu :

- de déposer pour adoption, au conseil d'agglomération de Québec, le budget pour l'exercice financier du RTC débutant le 1^{er} janvier 2018;
- de produire le programme des immobilisations du RTC pour les exercices financiers 2018, 2019 et 2020, transmettre, pour approbation, ce programme au conseil d'agglomération de Québec, et en transmettre copie au ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

le tout, tel que détaillé aux documents déposés en séance de travail des membres du conseil d'administration le 28 novembre 2017.

Adoptée à l'unanimité

5. Divers

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

6. Période d'intervention des membres du conseil

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

M. Rémy Normand fait une courte allocution concernant le Bilan accessibilité 2012-2016 du RTC.

Il mentionne que la Journée internationale des personnes handicapées sera soulignée le 3 décembre prochain à travers le monde et que le thème retenu cette année par l'Organisation des Nations Unies est « Des transformations durables pour une société inclusive », ce qui reflète bien les gestes posés par le RTC afin de rendre ses services plus accessibles.

Il souligne que, l'été dernier, le RTC a déposé le bilan de son plan d'action 2012-2016 visant à améliorer l'accessibilité du transport en commun régulier à Québec, lequel contenait quatre grands objectifs avec chacun une série d'actions à réaliser.

M. Normand mentionne que ce document est disponible sur le site Internet du RTC et qu'il constitue une étape qui motive le RTC à poursuivre ses actions, le tout, en partenariat avec les organismes et regroupements qui œuvrent auprès des personnes à mobilité réduite.

M. Normand en profite pour remercier toutes ces personnes qui aident à faire de Québec une ville plus accessible pour tous.

7. **Levée de l'assemblée**

L'assemblée est levée à 18 h.

Rémy Normand, président

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale